

COMMUNIQUE DE PRESSE – AREHS (Association pour la Reconnaissance de l’Electrohypersensibilité)

La reconnaissance de l’électrohypersensibilité bientôt débattue au Sénat

L’AREHS se réjouit du dépôt ce 24.05.2017 par les sénateurs Philippe MAHOUX, Christie MORREALE et Patrick PREVOT d’une proposition de résolution demandant la reconnaissance de l’électrohypersensibilité (EHS).

L’électrohypersensibilité est une sensibilité environnementale aux champs électromagnétiques artificiels caractérisée par l’apparition, chez les personnes concernées, de symptômes (neurologiques, cardiovasculaires, digestifs,...) invalidants en cas d’exposition à ces champs, parfois à des niveaux d’intensité très faibles. Selon l’OMS, cette forme d’intolérance **affecte 1 à 3 % de la population¹**, ce qui signifierait en Belgique entre 100.000 et 300.000 personnes.

Les nombreux témoignages des membres de l’AREHS montrent que les personnes EHS se retrouvent dans des situations de plus en plus précaires : **perte de travail, difficulté à trouver un logement adapté, incompréhension de l’entourage, isolement social,...** Ces personnes reçoivent très peu d’aide face à ces difficultés d’un genre nouveau et ont le sentiment d’être des laissées-pour-compte. **Une telle situation est humainement inacceptable.**

L’AREHS trouve donc particulièrement encourageant que trois élus, dont un médecin, en pointe dans la défense de la santé face aux problèmes environnementaux, se soient emparés de cette problématique. Elle espère que le débat aura lieu rapidement au Sénat et que la résolution sera adoptée à une large majorité parlementaire afin que les différents gouvernements reconnaissent l’électrohypersensibilité et prennent les mesures adéquates pour **répondre aux besoins spécifiques (logements adaptés, accès aux soins de santé et à l’éducation, aménagement du lieu de travail, création de zones blanches, etc.)** exprimés par les personnes atteintes de cette affection.

L’AREHS espère également que cette résolution incitera les gouvernements à encourager la recherche scientifique indépendante visant à éclaircir les mécanismes biologiques de cette intolérance et à dégager un **diagnostic objectif²**.

Il sera également de la responsabilité des gouvernements de prendre en compte l’existence de cette hypersensibilité lorsqu’ils aborderont des sujets en rapport avec les nouvelles technologies mobiles.

¹ Voir le document Electromagnetic Hypersensitivity, Proceedings, International Workshop on EMF Hypersensitivity, Prague, October 2004, WHO Library

² Certains marqueurs biologiques ont déjà été identifiés, voir par exemple l’article “Reliable disease biomarkers characterizing and identifying electrohypersensitivity and multiple chemical sensitivity as two etiopathogenic aspects of a unique pathological disorder”, Belpomme D et al, Rev. Environ. Health 2015, 30 (4), p. 251-271

AREHS

Le futur déploiement de **compteurs « intelligents »**³ sur l'ensemble du territoire et le développement annoncé du **réseau 5G** sont deux exemples types de dossiers pour lesquels les supposés progrès technologiques devront être mis en balance avec l'impact qu'ils pourraient avoir sur la santé des personnes les plus sensibles.

Découvrez la proposition de résolution (6-349/1) des sénateurs Mahoux, Morreale et Prévot
https://www.senate.be/www/?Mlval=/index_senate&MENUID=22130&LANG=fr

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

Dominique Canivet, Vice-Présidente de l'AREHS
081/44.13.65 (en cas d'absence, merci de laisser un message. Nous vous rappellerons dans les plus brefs délais)
info@arehs.be

Quelques références intéressantes :

www.arehs.be
www.ehs-mcs.org
www.emfscientist.org
www.bioinitiative.org
www.appel-de-paris.com
<http://freiburger-appell-2012.info/en/home.php>
www.electrosensible.org

³ <https://www.ores.be/particuliers-et-professionnels/smart-metering>